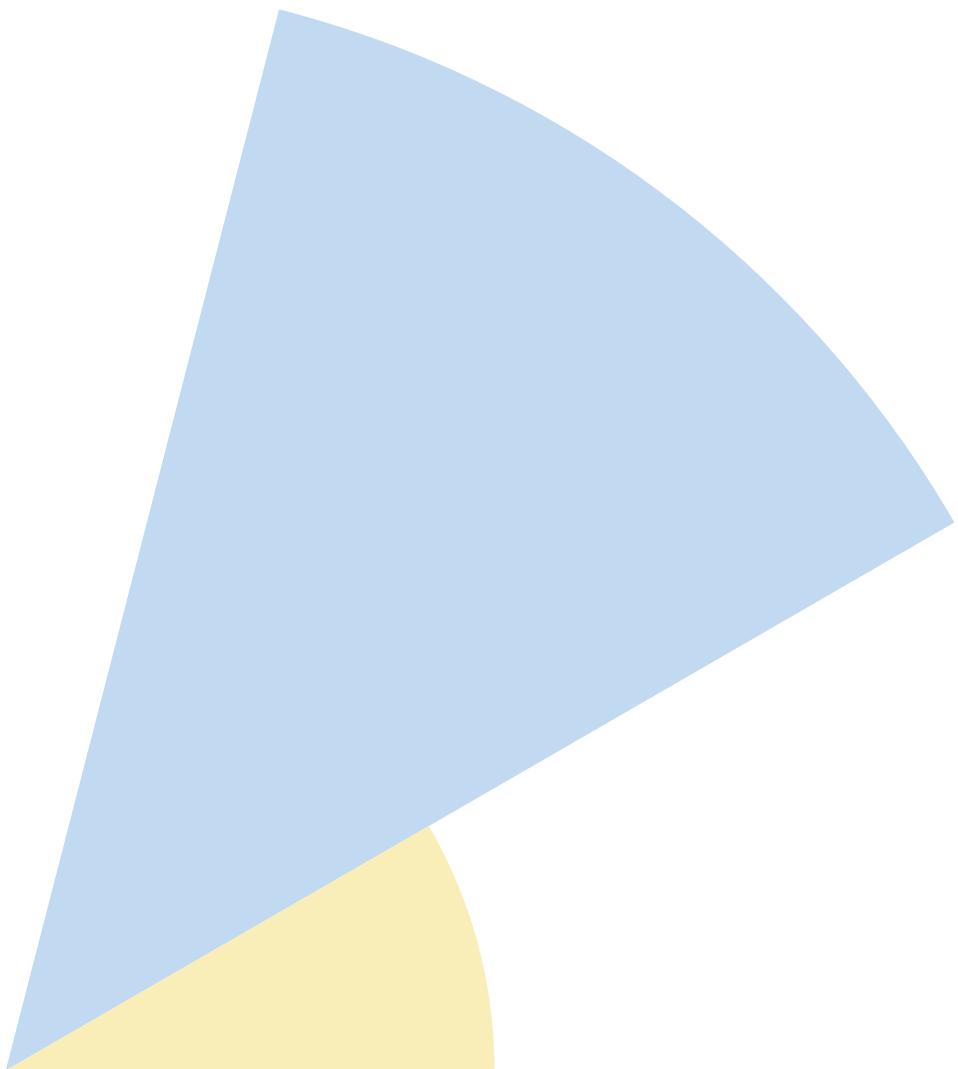


# **La pauvreté monétaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur**



# Provence-Alpes-Côte d'Azur : une région particulièrement touchée par la pauvreté

Avec 17,0 % d'habitants pauvres, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3<sup>e</sup> région de France métropolitaine au taux de pauvreté le plus élevé. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus de deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale. Le Vaucluse est le département qui concentre le plus de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres est particulièrement faible dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Dans ce contexte, les jeunes et les familles monoparentales sont les plus exposés à la pauvreté, de même que les habitants des grands pôles urbains et des communes rurales isolées. Comme au niveau national, la composition du revenu des ménages pauvres diffère de celle de l'ensemble des ménages avec plus de prestations sociales et de chômage, et nettement moins de revenus d'activité.

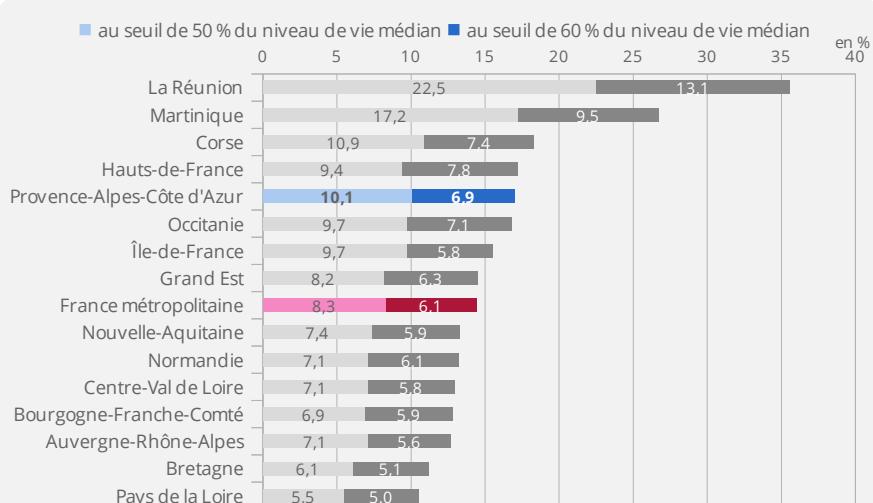
En 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17,0 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut pour la source Filosofi à un revenu disponible après prestations et impôts (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les personnes vivant dans un « ménage fiscal ordinaire ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations de personnes susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celle des résidents en communauté (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou des sans-abris.

Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 3<sup>e</sup> position ▶ figure 1. En 2020, son taux de pauvreté est 2,6 points de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 %, le taux reste pour la région bien au dessus de la moyenne nationale : 10,1 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, la région a le 2<sup>e</sup> taux le plus élevé.

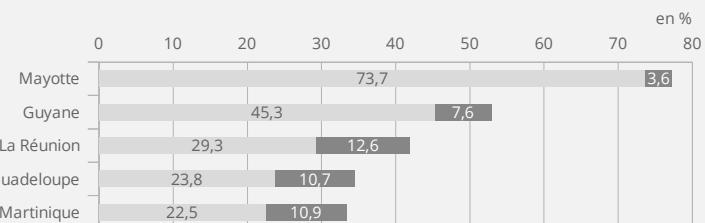
Le niveau de vie médian est le montant partageant la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 10 600 euros annuels (10 740 euros annuels en France métropolitaine), soit 880 euros mensuels.

## ► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

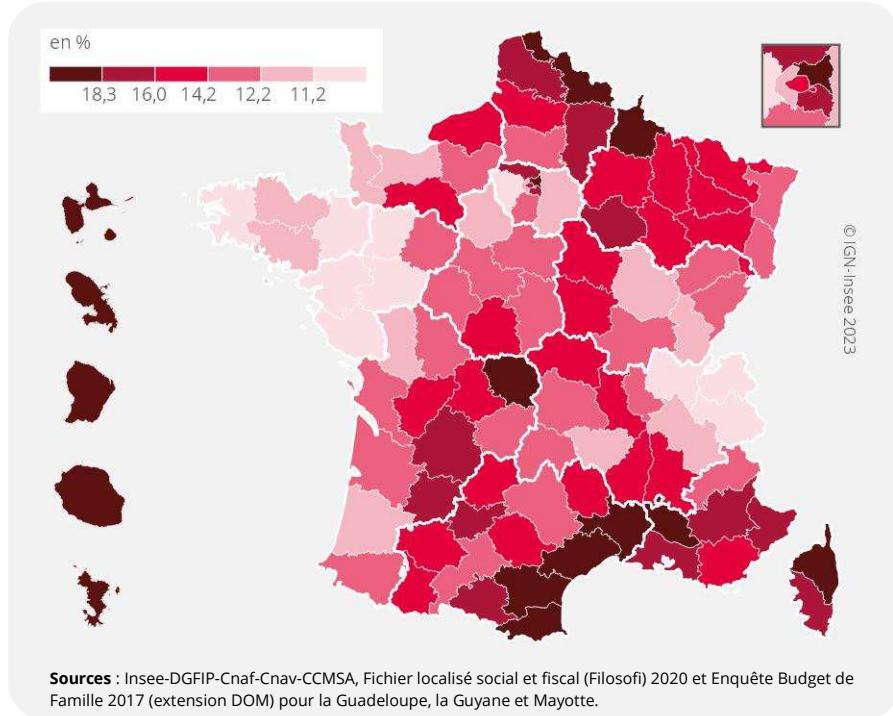
Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

## Près d'une personne sur cinq pauvre en Vaucluse

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables **► figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, l'essentiel des départements de la région font partie des plus pauvres. Ainsi le taux de pauvreté en Vaucluse (19,5 %) est le 5<sup>e</sup> plus élevé des départements de France métropolitaine. Les Bouches-du-Rhône (17,9 %), les Alpes-de-Haute-Provence (16,6 %), les Alpes-Maritimes (16,2 %) et le Var (15,3 %) sont dans le premier tiers, respectivement à la 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> place. Le département des Hautes-Alpes (13,9 %) est le seul où le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale : il pointe à la 54<sup>e</sup> position.

## ► 2. Taux de pauvreté monétaire, par département



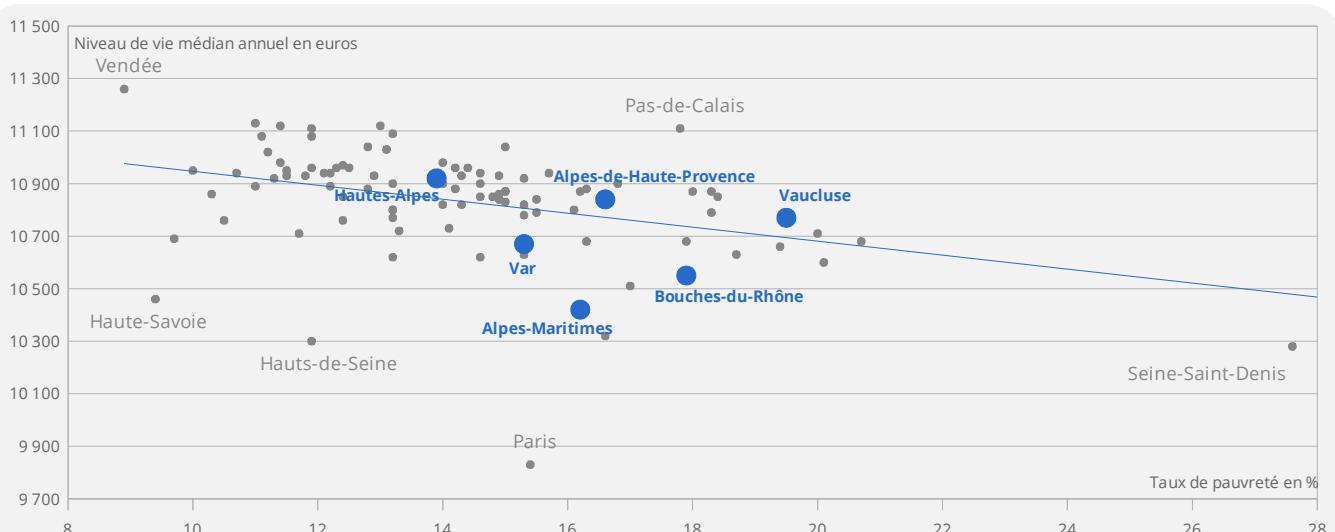
### Un niveau de vie des personnes pauvres particulièrement bas dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône

Dans les départements de la région comme dans ceux du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne d'un niveau de vie

médian des personnes pauvres plus faible **► figure 3**.

Les Bouches-du-Rhône (10 550 euros) et les Alpes-Maritimes (10 420 euros) démarquent néanmoins par un niveau de vie médian des personnes pauvres parmi les dix plus faibles de France métropolitaine.

## ► 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



**Lecture :** dans les Alpes-Maritimes, le taux de pauvreté est de 16,2 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 420 euros. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## Les jeunes et les familles monoparentales particulièrement touchés

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, il atteint 24,9 % pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 11,7 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus **figure 4.**

Toutefois, les habitants de la région sont, pour chaque classe d'âge de référent fiscal, plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

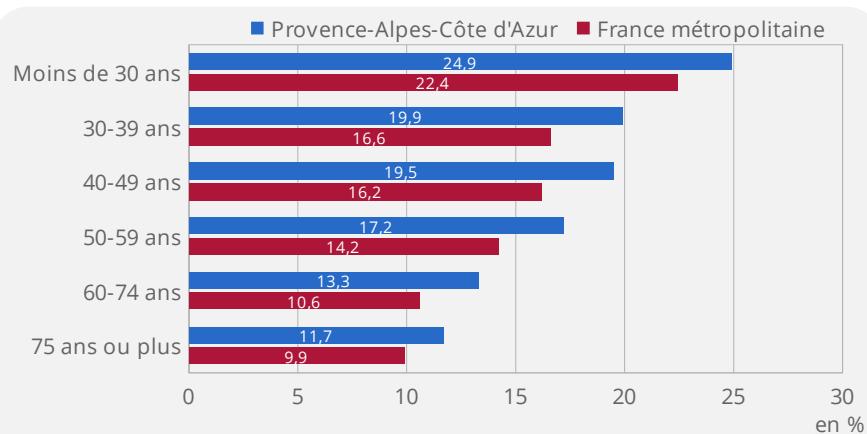
Les écarts sont plus marqués pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 30 à 59 ans, avec plus de trois points d'écart avec la moyenne nationale. Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté de la population dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est le plus élevé (3<sup>e</sup> rang).

Indépendamment de l'âge du référent, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30,2 % de la population vivant en famille monoparentale est pauvre **figure 5.** Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,8 fois plus souvent pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). Ce type de ménage est surreprésenté dans la région. Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe le 3<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des personnes vivant en famille monoparentale est le plus élevé. Après les familles monoparentales ce sont les personnes vivant seules, femmes (20,3 %) ou hommes (21,5 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples avec enfant(s) (15,5 %) et ceux sans enfant (8,2 %).

Dans la région, les ménages sont plus exposés que les ménages du même type au niveau métropolitain. C'est pour les membres de couples avec enfant(s) que l'écart avec la France métropolitaine est le plus marqué (+2,9 points).

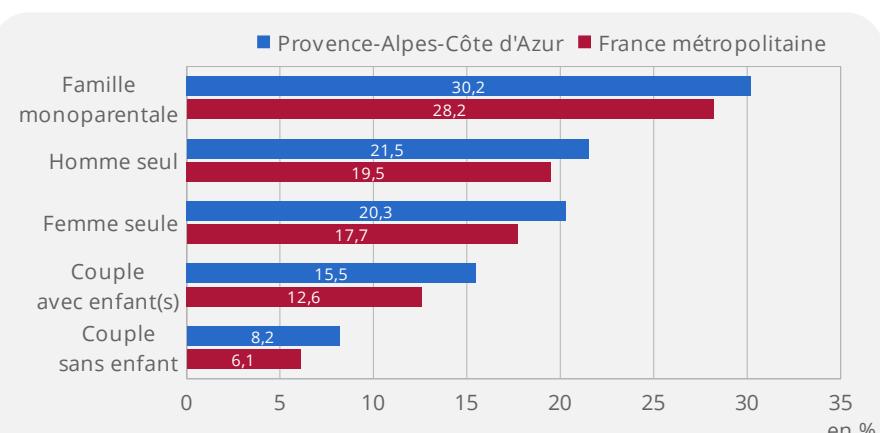
## ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## ► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints, le niveau de vie étant par construction le même pour tous les membres d'un ménage. Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (39,1 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (24,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les personnes en situation de pauvreté.

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Ainsi, de manière générale, le niveau de vie diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente. Dans la région, le taux de pauvreté infantile s'élève à 24,8 %, supérieur de 7,8 points au taux de pauvreté tous âges confondus. Ce taux est le deuxième plus élevé de France métropolitaine après les Hauts-de-France.

## Les grands pôles urbains et les communes rurales isolées sont les plus touchés par la pauvreté

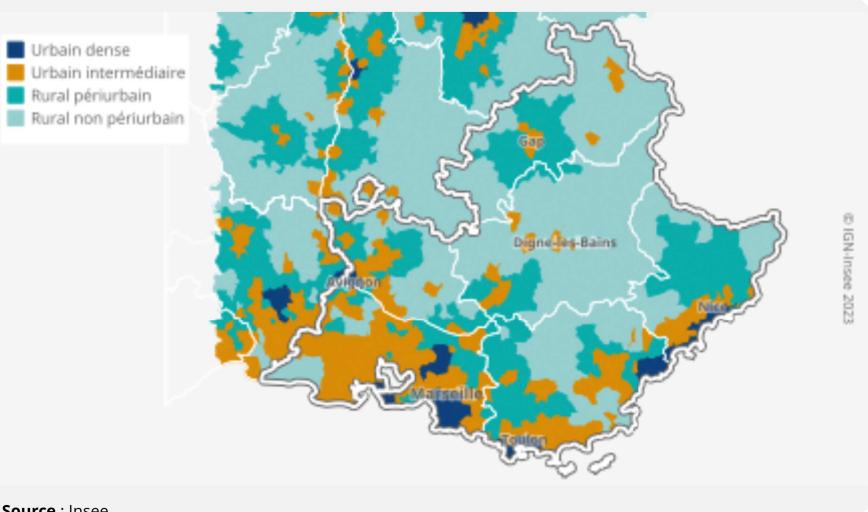
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espaces**, du plus urbain au plus rural [► figure 6](#).

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses (comme Marseille, Nice, Avignon et quelques communes limitrophes), où elle touche 20,4 % de la population contre 18,1 % en France métropolitaine [► figure 7](#). Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des centres urbains intermédiaires (comme Grasse ou Istres) et c'est le seul type d'espace pour lesquels le taux de pauvreté est proche du niveau national (14,1 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

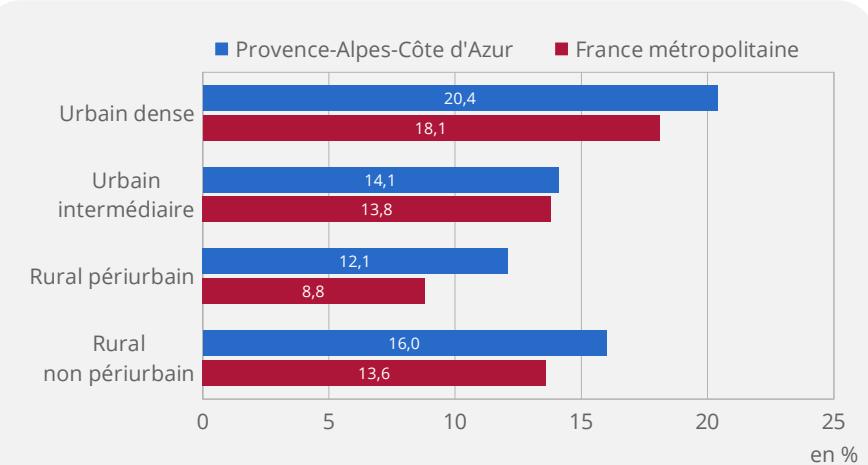
Les communes rurales sous influence d'un pôle de population et d'emploi, que l'on qualifie de « périurbaines » sont les moins touchées par la pauvreté (12,1 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les précédentes (16,0 %). Le taux de pauvreté pour les communes rurales, périurbaines ou non, reste d'un niveau bien supérieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus élevés dans les métropoles que dans les communautés de communes situées autour [► figure 8](#). D'autres intercommunalités sont encore plus touchées, comme à la limite de la Drôme et du Gard (communautés d'agglomération d'Arles-Crau Camargue-Montagnette et du Grand Avignon, Communauté de communes de Rhône Lez Provence), du Verdon (Alpes-Provence-Verdon, Lacs et Gorges du Verdon) et dans l'arrière-pays niçois et font partie du quart des EPCI disposant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national.

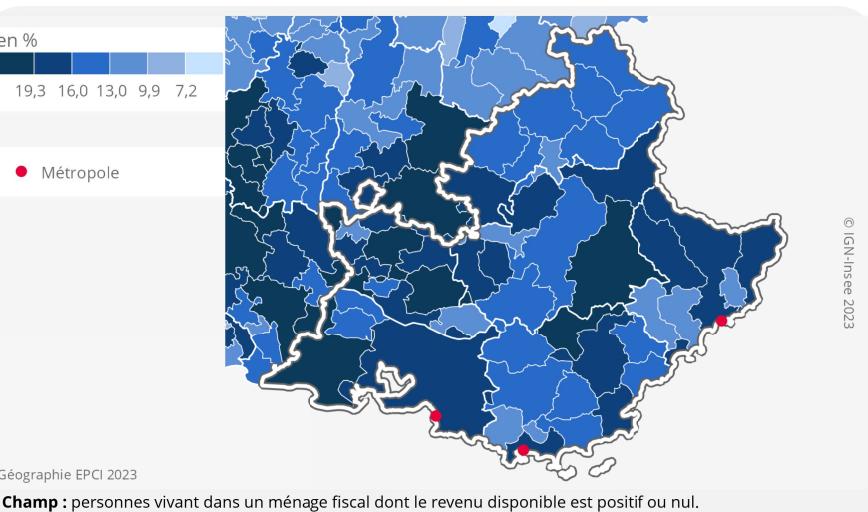
## ► 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



## ► 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type d'espace



## ► 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



## Presque la moitié du revenu des ménages pauvres issu des prestations sociales ou du chômage

Les revenus des ménages pauvres se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

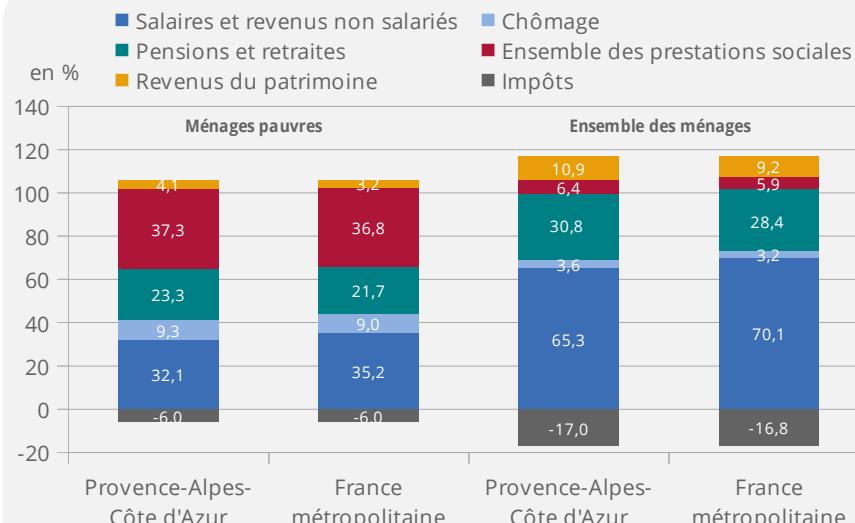
Les prestations sociales constituent ainsi 37,3 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (6,4 %)

► **figure 9.** Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont proches de celles de France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (18,1 %). Le reste se partage entre prestations logement (9,8 %) et familiales (9,4 %). En 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi marquée (5,3 %, au 2<sup>e</sup> rang). Les indemnités de chômage sont également plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible contre 3,6 % pour l'ensemble des ménages.

On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (4,1 % pour les ménages pauvres contre 10,9 % pour l'ensemble). Les pensions, retraites et rentes, constituent 23,3 % du revenu disponible des ménages pauvres, soit une proportion plus forte qu'au niveau national (21,7%). Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté mais cette part est plus faible qu'au niveau national (32,1 % contre 35,2 %). Elle est deux fois inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (65,3 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prévaut pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel et de certains non-salariés.

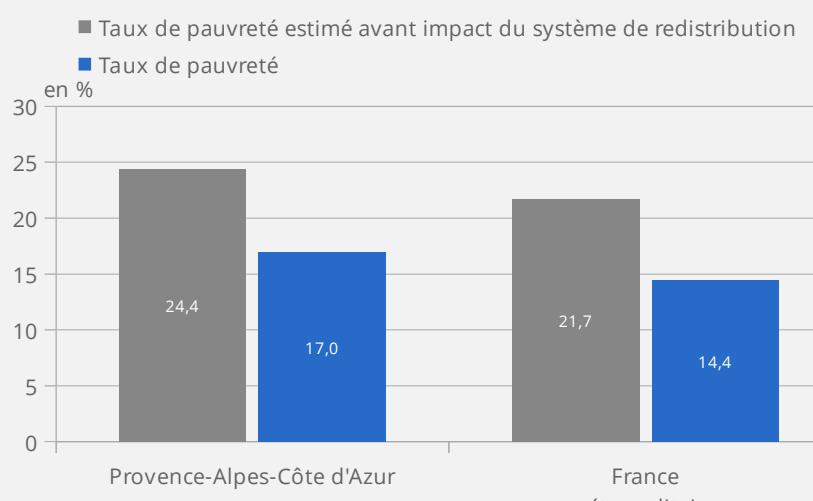
## ► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## ► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

### Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 24,4 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur pourraient être considérés comme pauvres ► **figure 10**.

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté, de l'ordre de 7 points de pourcentage, comme en France métropolitaine.

Dans les départements, la réduction du taux de pauvreté est de 8,4 points en Vaucluse, de 8,0 points dans les Bouches-du-Rhône, de 7,1 points dans les Alpes-de-Haute-Provence, de 6,7 points dans le Var, de 6,6 points dans les Hautes-Alpes et de 6,3 points dans les Alpes-Maritimes.